



## Probleme de restitution de caution

Par **doanier**, le **28/05/2010** à **15:02**

Bonjour,j'ai donner un chèque de caution il y a un mois ,pour la location d'un appartement.Je me suis séparer de ma petite amie donc je ne prend plus ce logement et le propriétaire ne veu pas me redonner la caution alors que ne suis meme pas rentré dans le logement.  
A t il le droit d'agir ainsi?  
En vous remerciant d'avance pour votre réponse.

Par **fabienne034**, le **28/05/2010** à **16:44**

bonjour,

si vous avez signé le bail, le bailleur peut vous demander de payer le loyer le temps qu'il trouve un autre locataire jusqu'à trois mois,

un mois de caution, ce n'est pas cher payé !

en revanche, si vous n'avez pas signé le bail, il doit vous rendre la caution

pour tout savoir sur le bail de logement

<http://www.fbils.net/contratlocationvide.htm>

Par **aliren27**, le **29/05/2010** à **18:04**

Bonjour,

tant que le bail n'est pas signé, il doit vous rendre le "depot de garantie" et non la caution.  
Si le bail est signé, vous lui devez 3 mois de préavis.

a vous de voir !

cordialement

Aline